Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 059-200040947-20261013-DEC2026_138-AU

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

DECISION COMMUNAUTAIRE 2026_138

Objet : M26.021 - Acquisition de deux véhicules légers hybrides et reprise de véhicules

Le Président de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre,

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération 2026/039 du Conseil communautaire adoptée le 11 avril 2026 qui autorise le Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services au seuil défini par décret pour les marchés de fournitures et de services (216 000 € HT depuis le 1er janvier 2026), ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant l'avis n°26-91143 publié le 21 septembre 2026 sur le site du BOAMP et sur la plateforme www.marches-sécurises.fr n°CA-Cœur-de-Flandre_59_20260921W2_02, ainsi que la publication sur le site internet de Cœur de Flandre Agglo ;

Considérant la date limite de remise des offres fixée au 06 octobre 2026 avant 15h00 ;

Considérant le rapport d'analyse établi suite à l'ouverture de l'offre ;

DECIDE

Article 1 : D'attribuer et de signer le marché M26.021 : Acquisition de deux véhicules légers hybrides avec l'opérateur économique suivant :

• Pour le lot n°1 : « Acquisition d'un SUV compact hybride et reprise d'un véhicule électrique » avec l'opérateur économique KEOS HAZEBROUCK BY AUTOSPHERE (59190 HAZEBROUCK) :
- pour un montant d'acquisition de 31 331,42 € HT / 37 534,76 € TTC
- et un montant de reprise du véhicule de 15 100 € TTC
Soit un montant total de 22 434,76 € TTC reprise déduite.

• Pour le lot n°2 : « Acquisition d'un véhicule SUV familial hybride et reprise d'un véhicule électrique » : avec l'opérateur économique KEOS HAZEBROUCK BY AUTOSPHERE (59190 HAZEBROUCK) :
- pour un montant d'acquisition de 34 923,92 € HT / 41 561,76 € TTC
- et un montant de reprise du véhicule de 16 100 € TTC
Soit un montant total de 25 461,76 € TTC reprise déduite.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 059-200040947-20261013-DEC2026_138-AU

Article 2 : Ampliation de la présence décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le 13 OCT. 2026

Le Vice-Président en charge du budget, des finances, des affaires juridiques, du pacte fiscal et financier et des marchés publics

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Jérôme DARQUES